

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.12.151.B

**Nettoyage des locaux
de Nautilus :
Avenant n° 6**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2014**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.12.151.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

NETTOYAGE DES LOCAUX DE NAUTILIS : AVENANT N° 6

Par délibération n° 25 B du 18 mars 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'entretien des locaux et des espaces, ainsi que le nettoyage des bassins pendant les arrêts techniques du centre nautique patinoire NAUTILIS.

La commission d'appel d'offres du 8 juillet 2010 a décidé d'attribuer le marché à la société SOLINET sise à ARTIGUES, pour un montant de 204 600 € HT par an soit un montant pour les 4 ans de 818 400,00 € HT.

Un avenant n° 1 a été conclu, d'un montant total en moins-value de 15 026,14 € HT, ayant pour objet de supprimer des prestations en raison de la fermeture du bassin sportif pendant la durée des travaux de réhabilitation des éléments mobiles, soit de juin à septembre 2011.

Un avenant n° 2 a été passé pour la même période afin de prendre en compte un changement d'horaires, pour une plus value de 195,00 € HT.

Un avenant n° 3 a été rédigé pour tenir compte du retard des travaux et du report de la date d'ouverture des bassins sportifs au public. Il en a découlé une moins-value de 2 159,38 € HT.

Un avenant n° 4 a eu pour objet l'ajout d'une prestation supplémentaire. Le montant du marché est passé de 801 409,48 € HT à 802 925,68 € HT. Il en a découlé une plus-value de 1 516,20 € HT.

Un avenant n° 5 a eu pour objet de prolonger le marché susvisé du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, pour un coût global de 102 300 € HT.

Il est nécessaire de passer un avenant ayant pour objet de prolonger le marché susvisé du 31 décembre 2014 jusqu'au 31 mars 2015.

En effet le renouvellement du marché par le lancement d'un appel d'offres ouvert ne permettra pas de notifier un nouveau marché prenant effet au 1^{er} janvier 2015.

Le montant en plus-value de l'avenant est de 51 150,00 € HT.

Le cumul des avenants conclus depuis la notification du marché, fait passer le montant du marché de 818 400,00 € HT à 956 375,68 € HT, ce qui représente une augmentation de 16,86 % par rapport au montant initial.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 décembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 6 au marché de nettoyage des locaux confié à la société SOLINET sise à ARTIGUES ayant pour objet une prolongation du marché pour un montant en plus-value de 51 150,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6283 – rubrique 414.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2014